

## La Gestion Technique de Patrimoine

### Formation en présentiel

<b>Durée :</b>	2 jours (14 heures)	<b>Dates :</b>	Nous contacter
<b>Objectif :</b>	A l'issue du module, les apprenants seront capables de superviser le suivi de l'étape technique de leur immeuble pour qu'il respecte les réglementations en vigueur.		
<b>Public :</b>	Marchand de biens, négociateurs, agents immobiliers, gestionnaires, administrateurs de biens, syndics, responsables d'agences, professionnels de l'immobilier et particuliers, demandeurs d'emplois		
<b>Prérequis :</b>	Première expérience dans l'immobilier		
<b>Tarif :</b>	Nous contacter. Financement possible selon votre statut	<b>Lieu :</b>	Nous contacter

### Programme de la formation

**Introduction : de la maintenance des bâtiments à la gestion technique**

#### **I Mettre en place des audits pour l'hygiène et la sécurité des immeubles**

##### **1. Les immeubles à destination économique**

- a) La connaissance du patrimoine
- b) le diagnostic

##### **2. Les immeubles sous régime de copropriété**

#### **II. Appliquer le CCH et le code du travail : risques et obligations réglementaires**

##### **1. Les responsabilités des différents acteurs**

##### **2. Les risques inhérents aux bâtiments**

- a) La conformité initiale
- b) La conformité en phase d'exploitation
- c) Les risques au cours des interventions de maintenance et de travaux
- d) Les documents obligatoires

#### **III. Gérer et contrôler les contrats de fournitures de maintenance et d'entretien**

##### **1. La mise à niveau des charges d'une copropriété**

- a) La mise en place d'un tableau de bord
- b) La négociation de la fourniture d'énergie et des contrats de service
- c) L'action sur les installations
- d) La baisse de la consommation d'eau chaude
- e) L'ascenseur : moduler le contrat en fonction de l'âge de l'appareil

##### **2. Les fiches de maintenance lot par lot**

- a) Présentation des fiches
- b) La gestion des lots du Gros Œuvre
- c) Exemples de gestion de lots du Second Œuvre
- d) La gestion du lot sécurité incendie

#### **IV. La définition d'un plan pluriannuel de travaux**

##### **1 Les immeubles à destination économique**

- a) La planification des travaux de gros œuvre et de renouvellement (GER)
- b) Les décisions stratégiques immobilières

##### **2. Les immeubles sous le régime de copropriété**

#### **V. La sélection et la gestion des intervenants extérieurs pour la Maîtrise d'Ouvrage Déléguée**

##### **1. L'externalisation**

- a) La distinction MOD/ MOA
- b) La politique et les modes d'externalisation
- c) L'analyse et l'expression des besoins
- d) L'installation du prestataire

##### **2. La réalisation des travaux d'une copropriété**

- a) La phase de conception
- b) Les contrats de performance énergétique
- c) La négociation du CPE
- d) L'Assemblée Générale (AG)

#### **Exercices et cas pratiques Rappels sur la déontologie**

#### **L'intervenant :**

La formation est animée par un professionnel de l'immobilier, disposant d'une expérience dans le domaine de la formation.

#### **Contact et Information**

Par mail : [information@absformation.fr](mailto:information@absformation.fr)

Sur internet : [www.absformation.fr](http://www.absformation.fr)

Par téléphone au : 02 40 42 26 90

<b>Programme pédagogique</b>	
<b>Titre</b>	La Gestion Technique de Patrimoine
<b>Mode</b>	En présentiel, intra ou inter entreprise
<b>Dispositif d'accueil</b>	En salle de réunion ou en salle de formation, en présentiel.
<b>Suivi pédagogique</b>	Un suivi pédagogique est assuré par le formateur tout au long de la formation. Les apports didactiques sont complétés par des illustrations constituées d'études de cas et de mises en situation par le biais de supports écrits, oraux ou informatiques. A la fin du cours, les élèves recevront une note de synthèse.
<b>Nature de la sanction de la formation</b>	Délivrance d'une attestation mentionnant les objectifs, le contenu, la durée et la date de réalisation de la formation.
<b>Information des stagiaires</b>	Les conditions d'information de l'offre de formation et les délais d'accès sont disponibles sur simple demande téléphonique auprès de l'organisme de formation.
<b>Evaluation de la formation</b>	Le suivi de la formation est sanctionné par la remise d'une attestation de suivi de formation à l'issue de la formation.
<b>Appréciation des stagiaires</b>	A la fin de la formation, les stagiaires remettent une évaluation « à chaud » de la formation.
<b>Suivi des stagiaires</b>	Un suivi téléphonique individualisé du stagiaire est assuré après la formation.
<b>Effectif total du stage</b>	Variable selon la date, le lieu, la période et la demande du client.

La société Evania R.H. organise l'action de formation suivante :

Action conforme au **décret n° 2016-173 du 18 février 2016** relatif à l'obligation de formation continue des professionnels de l'immobilier pris en application de l'art. 24 4° de la loi ALUR du 26 mars 2014.

Délivrance d'une attestation d'accomplissement de stage de formation continue susvisée nécessaire à tout renouvellement des cartes immobilières.